



Elections professionnelles Commissions consultatives Paritaires (CCP)

CGT Finances Publiques

Chères collègues, chers collègues,

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, vous aurez à élire vos représentant·e·s en Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Les élus de la CCP n°1 représentent les agents dits « berkanis » (entretien, restauration, surveillance). Ceux de la CCP n°2 représentent tous les autres agents contractuels (PACTE, contractuels en situation de handicap, niveau A, informaticiens, reclassés d'établissements publics, régisseurs...).

A quoi servent les CCP ?

Elles interviennent sur tous les sujets relatifs à votre carrière : recours en évaluation professionnelle, refus de formations, modifications des contrats de travail, licenciements, non renouvellement de CDD, sanctions disciplinaires... Et récemment, la CGT a eu l'occasion de défendre et obtenir pour la première fois une mutation d'agent contractuel lors d'une CCP, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Elles jouent donc un rôle essentiel sur toute votre relation professionnelle avec la DGFIP.

Qu'y font les élu·e·s CGT ?

Les élu·e·s CGT défendent avec sérieux, détermination et efficacité les dossiers qui sont présentés en CCP. Ils font respecter les règles qui vous régissent. Ils portent les revendications pour lutter contre la précarité : nouveau plan de titularisation sans exclusion de collègues, revalorisation des salaires, mise en place d'une subrogation de la DGFIP à la Sécurité sociale pour les indemnités journalières, réinternalisation des missions informatiques et techniques (entretien, ménage, surveillance).

A quoi servent ces élections ?

Une forte participation confère aux futur·e·s élu·e·s une légitimité à leur action. Elles permettent votre libre choix entre les différentes listes et organisations syndicales qui sollicitent vos suffrages. C'est l'expression de la démocratie à laquelle la CGT est particulièrement attachée.

Dans quel contexte ces élections vont-elles se dérouler ?

Ces élections interviennent dans un contexte marqué par la multiplication des restructurations et la remise en cause des statuts et des droits et garanties de tous. Ces attaques contre la DGFIP, ses missions et ses agents sont la conséquence des politiques de réductions du budget de l'État décidées par le gouvernement et le ministre des comptes publics et de l'action publique avec le plan « CAP 2022 ».

Agents contractuels de la DGFIP, nous sommes confrontés à l'externalisation de nos missions, à la remise en cause des règles de rémunération, aux non renouvellements de CDD et aux licenciements.

Qu'a fait la CGT dans ce contexte ? Que font les élu-e-s CGT ?

Les élu-e-s CGT inscrivent leur action de défense individuelle dans le cadre collectif de l'action revendicative. Ils vous défendent pour empêcher les licenciements, garantir vos droits et résorber la précarité.

La CGT dans son ensemble, salariés du privé et du public, combat la mise en œuvre du plan « CAP 2022 » et son cortège de restructurations. De même, elle s'oppose aux licenciements : elle a ainsi obtenu la garantie d'emploi pour les personnels contractuels de la DGFIP dans le cadre des réorganisations des restaurants administratifs (circulaire du 02/10/2015).

A quoi sert le vote CGT ?

Le vote CGT, c'est s'opposer à cette régression sociale. Il faut envoyer un message clair au gouvernement, au ministre et au directeur général : non au démantèlement de la DGFIP, non aux restructurations, abandons de missions et externalisations, non aux licenciements et aux non renouvellements de CDD !

Le vote CGT est un vote de résistance !

Le vote CGT est un vote pour se défendre et pour donner aux élu-e-s les moyens de cette défense !

Le vote CGT est un vote pour d'autres choix porteurs de solidarité et de progrès !

Le vote CGT est un vote d'avenir !

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES
PRÉSENTÉES PAR LA CGT !**

Élections professionnelles DGFIP

pour mes droits

du 29 novembre
au 6 décembre

2018

JE VOTE CGT

